

Fiche de sécurité

Type 1003

selon directive 1907/2006/CE, Article 31

Nettoyant aérosol Type 1003

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit	1003
Synonymes	Aucun(e)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/ de la préparation	Nettoyant spécialement formulé pour les pièces hautement isolantes telles que connecteurs et composants électroniques
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/ entreprise	Kistler Instrumente AG	Kistler Instrumente GmbH
	Eulachstrasse 22	Umberto-Nobile-Strasse 14
	8408 Winterthur	71063 Sindelfingen
	Suisse	Allemagne
	Tel: +41 52 224 11 11	Tel. +49 7031 309-00
	Fax: +41 52 224 14 14	
	e-mail: info@kistler.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+41 44 251 51 51	Centre Toxicologique Suisse (24/7)
	+41 79 776 89 35	ASTAG AG

Date d'émission	07.06.2017
Version	GHS 1.1

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
	Aérosols, Catégorie 1, H222
	Récipient sous pression: peut éclater si chauffé, H229
	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

1003_000-577f-06.17

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
 H229: Récipient sous pression peut éclater lorsqu'il est chauffé.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'allumage.
 P241: Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 P251: Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P271: Utiliser seulement en plein air ou dans des zones bien ventilées.
 P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P410/412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Conseil supplémentaire

Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH

pentane, No.-CAS 109-66-0, No.-CE 203-692-4
 cyclohexane, No.-CAS 110-82-7, No.-CE 203-806-2

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

pentane, No.-CAS 109-66-0, No.-CE 203-692-4
 cyclohexane, No.-CAS 110-82-7, No.-CE 203-806-2

2.3. Autres dangers

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique Solution de principes actifs

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
pentane	50 – 75 %	Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225, EUH066	No.-CAS: 109-66-0 No.-CE: 203-692-4 No.-Index: 601-006-00-1
propane	10 – 20 %	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5
cyclohexane	10 – 20 %	Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 1 H410, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 110-82-7 No.-CE: 203-806-2 No.-Index: 601-017-00-1
isobutane	5 – 10 %	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 INDEX-Nr.: 601-004-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	Pas de dangers qui requièrent de mesures spéciales.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention areil

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Conseils pour les secouristes

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Pentane (CAS 109-66-0)	
Suisse - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	600 ppm TWA [MAK] (listed under Pentane) 1800 mg/m ³ TWA [MAK] (listed under Pentane)
Suisse - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	1200 ppm STEL [KZW] 3600 mg/m ³ STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure	1000 ppm TWA 3000 mg/m ³ TWA
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	1000 ppm TWA [VME] (restrictive limit) 3000 mg/m ³ TWA [VME] (restrictive limit)

Propane (CAS 74-98-6)	
Suisse - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1000 ppm TWA [MAK] 1800 mg/m ³ TWA [MAK]
Suisse - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	4000 ppm STEL [KZW] 7200 mg/m ³ STEL [KZW]

Cyclohexane (CAS 110-82-7)	
Suisse - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 700 mg/m ³ TWA [MAK]
Suisse - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	800 ppm STEL [KZW] 2800 mg/m ³ STEL [KZW]
Suisse - Biological Limit Values (BAT-Werte)	150 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: total 1,2-

Cyclohexandiol	
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	200 ppm TWA 700 mg/m ³ TWA
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	200 ppm TWA [VME] (restrictive limit) 700 mg/m ³ TWA [VME] (restrictive limit)
France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT)	375 ppm STEL [VLCT] 1300 mg/m ³ STEL [VLCT]

Isobutane (CAS 75-28-5)	
Suisse - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	800 ppm TWA [MAK] 1900 mg/m ³ TWA [MAK]
Suisse - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	3200 ppm STEL [KZW] (listed under Butane) 7200 mg/m ³ STEL [KZW] (listed under Butane)

1003_000-577f-06.17

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Pas de précautions spéciales.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Liquide sous pression → aérosol, après expansion.

Couleur Opaque.

Odeur De solvant.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH non applicable

Point/intervalle de fusion Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition -44 °C

Point d'éclair extrêmement inflammable

Vitesse d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité Pas d'information disponible.

Limites d'explosivité 1.2 ... 9,5 %

Pression de vapeur Pas d'information disponible

Densité gazeuse Pas d'information disponible.

Densité relative Pas d'information disponible.

Hydrosolubilité Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

(n- octanol/eau)

Température d'auto- inflammabilité Pas d'information disponible.

Température de décomposition Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible.

Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

Propriétés comburantes Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Pentane (CAS 109-66-0)

Oral LD50 Mouse = 5000 mg/kg (NZ_CCID)

Dermal LD50 Rabbit = 3000 mg/kg (IUCLID)

Inhalation LC50 Rat = 364 g/m³ 4 h (IUCLID)

Propane (CAS 74-98-6)

Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h (IUCLID)

Cyclohexane (CAS 110-82-7)

Dermal LD50 Rabbit >2000 mg/kg (IUCLID)

Inhalation LC50 Rat = 13.9 mg/L 4 h (IUCLID)

Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID)

Isobutane (CAS 75-28-5)

Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h (IUCLID)

Corrosion/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme

Donnée non disponible.

1003_000-577f-06.17

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Pentane (CAS 109-66-0)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 9.87 mg/L 96 h LC50 Pimephales promelas: 11.59 mg/L 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 9.99 mg/L
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 9.74 mg/L
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 3.96 - 5.18 mg/L [flow-through] 96 h LC50 Pimephales promelas: 23.03 - 42.07 mg/L [static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 24.99 - 44.69 mg/L [static] 96 h LC50 Poecilia reticulata: 48.87 - 68.76 mg/L [static]
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	72 h EC50 Desmodesmus subspicatus: >500 mg/L
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Donner les récipients de spray vides à une entreprise de recyclage agréée.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Proper shipping name AÉROSOLS, inflammables No UNO 1950. Classe 2. Étiquettes ADR/RID 2.1+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement 5F. Risk No. 23. Quantité limitée 1 L. Code de tunnel D
---------	---

1003_000-577f-06.17

IMDG	<p>Proper shipping name Aerosols, flammable No ONU 1950. Classe 2. Groupe d'emballage - . Etiquettes IMDG 2.1+ENV. Quantité limitée Voir SV277. No EMS F-D, S-U. Marine Pollutant yes</p>
IATA/ICAO	<p>Proper shipping name Aerosols, flammable No ONU 1950. Classe 2.1. Etiquettes IATA 2.1+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).</p>

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP). Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de l'Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim, Numéro RS 814.81). VOC (CH) = 100%</p>
-----------------------------	---

Pentane (CAS 109-66-0)

Switzerland - Volatile Organic Compounds	2901.1099
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Propane (CAS 74-98-6)

Switzerland - Volatile Organic Compounds	2711.1290, 2711.2990
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present

1003_000-577f-06.17

Cyclohexane (CAS 110-82-7)

Switzerland - Volatile Organic Compounds 2902.1190

Compounds

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 57. (Conditions of restrictions 27 June 2010)

Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

Isobutane (CAS 75-28-5)

Switzerland - Volatile Organic Compounds 2711.1390, 2901.1019

Compounds

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 28.

Use restricted. See item 29.

Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Registered Substances

UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse Present

Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.**16. Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	<p>EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>H220: Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H222: Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.</p> <p>H225: Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H229: Récipient sous pression peut éclater lorsqu'il est chauffé.</p> <p>H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</p>

Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.